

Nouveau mode d'expression en ligne, le blog est un site personnel et interactif, ouvert aux commentaires de tous.

Le phénomène se propage à toute allure et gagne le monde viticole champenois. Décryptage de ce phénomène, avec ses avantages, ses contraintes et ses risques...

# Un nouveau média en pleine effervescence

## LE BLOG

### Un peu d'histoire

Le terme de blog a été formé par l'association de deux termes : web (la toile) et log (journal), la traduction française est bloc-notes ou bloc.

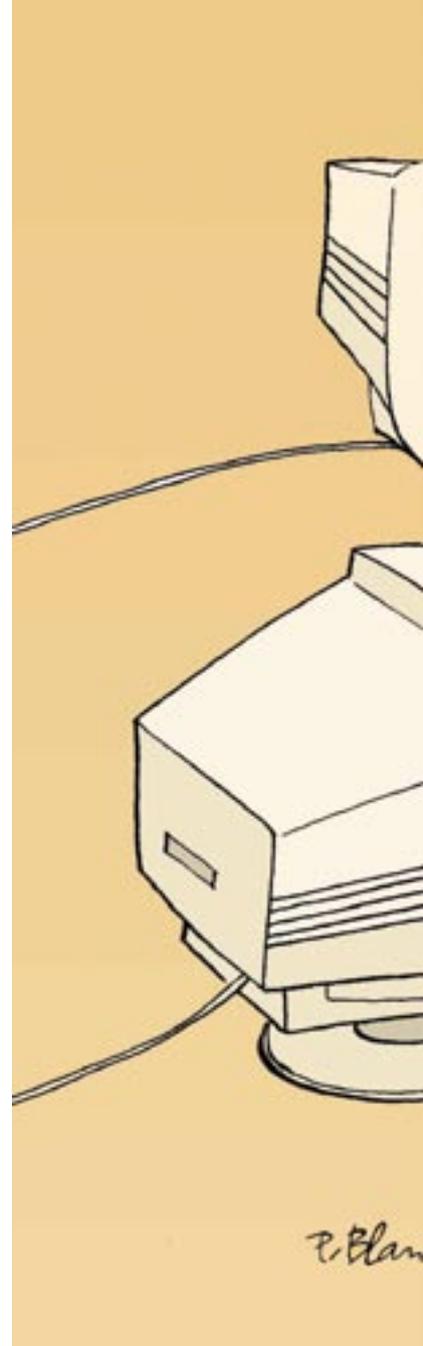
Le phénomène est né aux Etats-Unis en 1999 et il a traversé l'Atlantique grâce à la station de Radio « Skyrock ». Les blogs sont très faciles à créer et à alimenter, c'est d'ailleurs ce qui fait leur succès. Vous n'avez besoin d'aucune compétence informatique pour vous lancer dans la réalisation de votre blog personnel, en 15 minutes c'est fait. Il suffit de recourir à une plate-forme

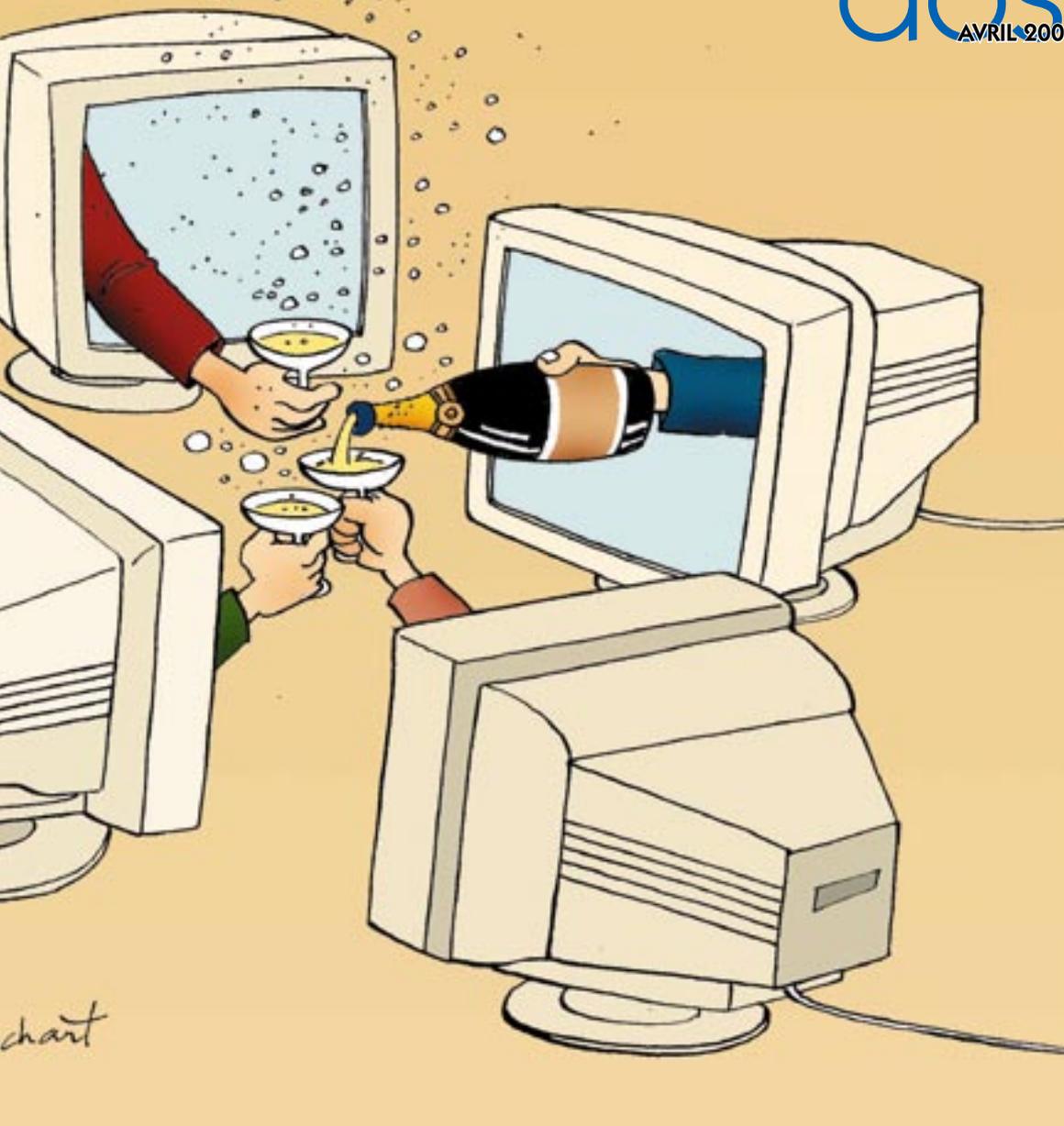
d'hébergement de blogs comme « MonBlogue.com », « Canal-Blog.com » ou encore « U-blog.com », pour n'en citer que quelques-unes, car il en existe plusieurs en France. Ces différentes plates-formes proposent, à titre gratuit ou non, d'accueillir les blogs des personnes qui s'y inscrivent. Même les mineurs y sont autorisés sans condition particulière.

En général, chaque plate-forme dispose d'un règlement ou d'un contrat qui permet au blogueur de connaître les conditions d'utilisation du service et ses responsabilités.

Les internautes avertis peuvent aussi créer leur blog en utilisant des outils de publication plus professionnels et en réservant un nom de domaine.

N'oublions pas, même si cela paraît être un jeu d'enfant, que cela n'en est pas moins un outil de publication qui projette son auteur sur la place publique avec toutes les conséquences que cela entraîne.





### VOUS VOULEZ VOUS LANCER DANS LA CRÉATION D'UN BLOG ?

Voici une liste non exhaustive d'éditeurs de blogs :

- Overblog (gratuit)
- Blog Spirit (gratuit)
- Typepad (gratuit)
- CanalBlog.com
- Neufblog.com
- Le Monde
- U-blog (gratuit)
- MonBlogue.com
- U-blog.com
- 20six.fr
- TonBlog.com
- Blogg.org
- Blogger.com
- Skyblog.com
- HautEtFort.com

## Le parler vrai

Il existe des blogs sur absolument tous les sujets, du carnet de voyage à Bornéo en passant par la Constitution européenne, aux films préférés de certaines adolescentes...

Phénomène récent, ils touchent aussi le monde de l'entreprise. Ils sont alors intégrés à leur stratégie de communication. Utiliser le blog, c'est faire des relations publiques à l'heure d'Internet en répondant aux nouvelles exigences de transparence et d'instantanéité de la société civile.

**Blogs de guerre,** blogs de crise, blogs de PDG, blogs de syndicats, blogs de consommateurs, d'ados, de marques, de fans... Toutes les formes d'expression sont permises dans la blogosphère, dessin, photo, forme littéraire, paroles enregistrées, musique mais dans tous les cas, l'important est le « parler vrai ».

### Il existe quatre catégories de blogs

**Blogs de personnes :** C'est l'essentiel de la blogosphère. Ils sont le fait d'individus ou de petits groupes qui ont choisi de s'exprimer directement dans l'espace public. Les sujets comme les formes sont innombrables. Certains sont devenus célèbres

et ont fait le tour de la blogosphère.

**Blogs d'entreprises :** Les PDG bloguent sur le site de leur entreprise ou sur des blogs moins institutionnels. Ils présentent leur vision de l'entreprise, de la société ou même de la politique. Salariés comme syndicats ne sont jamais en reste. Certaines entreprises ont mis à disposition de leurs salariés des blogs pour favoriser le dialogue en interne, faciliter le travail en équipe ou encore faire d'eux des ambassadeurs de la société. Ces blogs sont parfois encadrés par des chartes d'utilisation pour éviter les débordements éventuels.

Des entreprises se sont essayées au marketing en utilisant les blogs. Une société de cosmétique a ainsi mis en ligne le journal « blogué » d'une consommatrice de ses produits. Très vite démasqué par des blogueurs, la société a dû reconnaître que la consommatrice était une salariée. Cette entreprise a donc été contrainte de revoir ses méthodes. D'autres, à la recherche de l'opinion des consommateurs, ont choisi de soutenir certains passionnés par leurs marques.

**Blogs d'information :** En temps de crise, lors du passage du cyclone sur la Nouvelle Orléans par exemple, les blogs sont apparus comme des sources d'information proches du terrain. Les journalistes ne pouvaient plus être présents sur les lieux ; les blogueurs, eux, vivaient les événements de l'intérieur. Journalisme et blogs ainsi se croisent et se mélangent, brouillant la frontière entre l'information professionnelle et la couverture des événements par des amateurs.

**Blogs politiques :** Les blogs permettent une expression directe et complète des hommes politiques mais aussi un échange rapide avec des citoyens. Pour cela, certains blogueurs renommés prédisent aux blogs un rôle lors des prochaines élections de 2007 ■

Florence Oudiette

## Des vigneronns se sont lancés dans l'aventure

**Pour les viticulteurs, les raisons d'ouvrir un blog sont multiples : désir d'exprimer ses choix professionnels et d'exprimer son quotidien, l'attrait pour un moyen de communication simple et peu coûteux, le souci d'établir une relation privilégiée avec des clients. Pas mal de personnes ne sont pas loin de penser que le vigneron ne travaille que pendant les vendanges. Beaucoup d'amateurs de vins ne connaissent pas bien le travail de la vigne. Et c'est un besoin de certains consommateurs de voir comment la vigne se comporte, si la fleur est sortie, quel soin particulier le vigneron peut apporter à sa vigne, comment il l'observe... Le but est de faire prendre conscience qu'un vin n'est pas un produit manufacturé mais représente du sentiment, des mains, du travail, de la passion. Ces sensations, ces regards, ces choses plus intimes permettent de donner une autre image du métier de vigneron. Chroniques des travaux de la vigne au fil des saisons, présentation des différentes phases de la vinification, explication de ses choix et de ses démarches, photos, webcams, etc. : le blog constitue un site Internet personnel où le vigneron peut donner libre cours à son besoin de communication. Cela permet aussi des échanges d'expériences avec d'autres producteurs.**

Aujourd'hui, en Champagne, une vingtaine de vigneronns ont ouvert un blog sur Internet. Celui ouvert au printemps 2004 par la famille Tarlant fait figure de pionnier en la matière ■ F.O.

## BONNES ADRESSES

### MOTEUR DE RECHERCHE

<http://blogsearch.google.fr/>  
Permet de faire une recherche de Blogs.

### BLOGS A VISITER

■ <http://www.pointblog.com/>  
pointblog.com est un blog consacré au phénomène des blogs. Destiné aux néophytes aussi bien qu'aux blogueurs avancés ou aux simples observateurs, il a pour but d'éclairer sur l'importance et l'ampleur de cette évolution essentielle de l'Internet d'aujourd'hui.

■ [http://winemarketing.blogs.com/wine\\_marketing/](http://winemarketing.blogs.com/wine_marketing/)  
Le Blog de l'éco de la filière vin.

■ <http://www.2osix.fr/tarlant>  
Champagne Tarlant.

■ <http://www.vigneron-champagne.com/>  
Champagne Boulard.

■ <http://janisson.blogspot.com/>  
Champagne Janisson Baradon.

■ [http://spaces.msn.com/members/champagne51/PersonalSpace.aspx?\\_c =](http://spaces.msn.com/members/champagne51/PersonalSpace.aspx?_c=)  
Vigneronns Damery.

■ <http://www.vitiblog.org/>  
Rassemble les blogs de vigneronns.



## L'AVIS DU TECHNICIEN

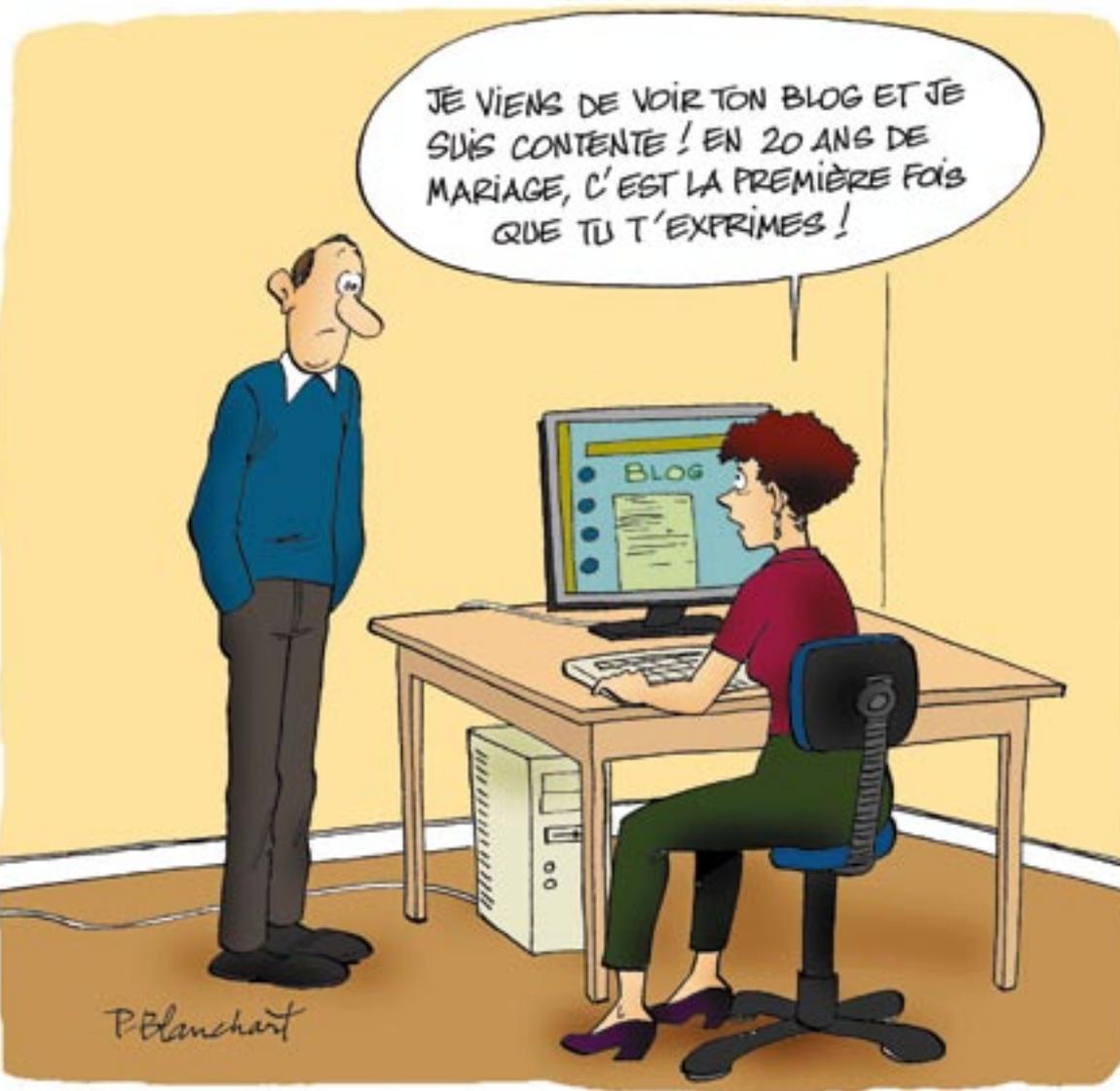
Les blogs ne sont techniquement ni plus ni moins que des sites Internet réduits à leur plus simple expression.

La qualité de conception des sites proposés est très variable d'un fournisseur à l'autre. Ceci dit la création d'un blog professionnel restera toujours aisée, et surtout actualisable très facilement. La personnalisation reste quand même limitée pour le profane malgré les quelques outils applicables à l'habillage des pages et à leur contenu.

Par ailleurs tout ce qui est interactif, mis à part la réponse aux notes, est difficile ou impossible; par exemple des liens avec les données commerciales de l'exploitation. L'hébergement sur les serveurs est pratiquement gratuit, ce qui commence à leur poser des problèmes de rentabilité.

Nul doute qu'on assistera à des concentrations, voire des disparitions de fournisseurs une fois l'effet de mode retombé. Par exemple U-Blog a envisagé très sérieusement d'arrêter la publication de ses sites gratuits. Alors le blog n'est-il qu'une approche différente, bon marché et éventuellement complémentaire d'Internet, où la seule originalité est une liberté de ton et une facilité de contact plus grandes? Certainement! Mais pourquoi se priver de cet outil de communication? D'autant que sa mise de fonds est faible. L'opération présente un contenu pédagogique intéressant, aussi bien d'ailleurs pour le vigneron que le blognaute même si les weblogs viticoles reprennent parfois des contenus assez similaires ■

Jacques Mourer



JE VIENS DE VOIR TON BLOG ET JE SUIS CONTENTE ! EN 20 ANS DE MARIAGE, C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE TU T'EXPRIMES !

P. Blanchard

## Quelques règles juridiques

Le blog est soumis aux mêmes règles juridiques que tout site internet.

Le particulier qui crée un blog est à la fois éditeur et directeur de publication. Il doit s'identifier comme tel, ce qui est le cas pour les entreprises, ou indiquer le nom de son hébergeur, qui lui, connaît son identité. Si le blog recueille ou diffuse des informations à caractère personnel telles que le nom, le prénom, la photographie, l'adresse du courriel ou d'identification de provenance d'une personne, le blogueur est tenu de déclarer ces informations à la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés. La déclaration se fait en ligne de façon simple

et rapide à partir du site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

La liberté d'expression est l'un des piliers de la démocratie.

Le blogueur est donc libre de s'exprimer mais sa liberté ne lui permet pas de tout dire et de tout écrire. Chaque personne est responsable des propos qu'il tient sur son blog. La diffamation et les injures sont des infractions.

Le blogueur peut également être tenu pour responsable des commentaires échangés par des tiers sur son propre blog. Un contrôle régulier des contributions est de mise.

Les textes, les dessins, les photographies et plus généralement toutes les créations originales des auteurs de blogs sont pro-

tégées par le droit. A l'inverse, les auteurs de blogs devront respecter les droits de propriété littéraire et artistique des tiers. Il n'est donc pas possible, sauf à y être préalablement autorisé, de reproduire ou représenter l'œuvre d'un tiers, de mettre en ligne la photo d'une personne sans autorisation préalable. Ce droit est lié à la vie privée de l'individu.

Pour les photos de mineurs, ce sont les parents qui doivent donner l'autorisation.